

## Edito

**Pour ses Commissions d'Accompagnement, l'ARSIA a changé ses habitudes, en modifiant la localisation des réunions. Le but? S'ouvrir à de nouvelles personnes. On peut dire que l'expérience est une réussite, puisque plus de 200 personnes ont assisté à ces réunions.**

Comme chaque fois, les Commissions d'Accompagnement visaient surtout à informer les délégués des activités réalisées au cours de l'année. C'était aussi l'occasion de répondre à toutes les questions.

Cette année, les participants ont surtout marqué leur intérêt sur le lancement de la campagne BVD.

M. Lomba, directeur de la Coordination de la politique générale à l'ARSIA, s'est donc attaché à éclaircir certains points sur le fonctionnement

du programme qui vient de démarrer. Vous trouverez un article explicite sur le sujet, dans ce numéro (page 2).

Un mois après le lancement de la campagne BVD, le pourcentage de résultats positifs au test BVD s'élève à 0,54%, retrouvés dans 2,24 % des fermes. Ces résultats ne sont plus envoyés par la poste, puisqu'ils sont maintenant traduits sous la forme de statuts, directement imprimés sur le passeport de l'animal. L'éleveur peut aussi connaître le statut du bovin, via

le portail CERISE ou encore en interrogeant la base de données, en envoyant un SMS au 0496 27 74 37, avec uniquement le N° complet du bovin précédé du code pays.

L'ARSIA a aussi tout mis en œuvre pour automatiser la gestion des échantillons, ce qui permet non seulement, de diminuer les délais d'analyses, mais aussi de réduire les coûts pour l'éleveur.

M. Lomba insiste: « C'est inutile de réimprimer le passeport d'un animal qui a été testé avant 2015. En effet, c'est tout à fait possible via

CERISE d'imprimer un certificat reprenant tous les statuts de l'animal et de tout simplement, l'agrafer au passeport. Un gain de temps et d'argent! ».

Ces réunions sont aussi l'occasion pour M.Lomba de présenter une étude réalisée en 2014, en collaboration avec le CER et le SPIGVA sous le patronage de la Province du Luxembourg. Cette étude cherche à évaluer le coût de la BVD dans les cheptels wallons. A notre connaissance, il s'agit de la première étude de ce genre en Belgique.

## Évaluation du coût de la BVD

Chez les vaches laitières, 2/3 des exploitations infectées ont des charges proportionnelles par vache, supérieures à 1.178,22€ alors que 2/3 des exploitations saines sont en-dessous de cette valeur. Pour les élevages allaitants, on constate à peu de choses près, la même répartition par rapport à une valeur de 712,09€/vache/an. Cette différence se marque de la même manière pour les frais vétérinaires que pour le nombre d'animaux morts. Plus concrètement, on peut considérer que la BVD engendre des surcoûts estimés à 75€/vache/an, chez les vaches allaitantes. Cette différence est beaucoup plus marquante en élevage laitier où le surcoût atteint 445€/vache/an. Plus spécifiquement, les frais vétérinaires et sanitaires sont respectivement 65€ et 38€ plus élevés, selon les spéculations laitières ou viandeuses.

Les chiffres obtenus correspondent grosso-

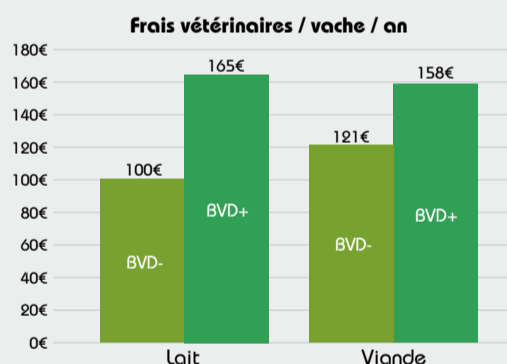
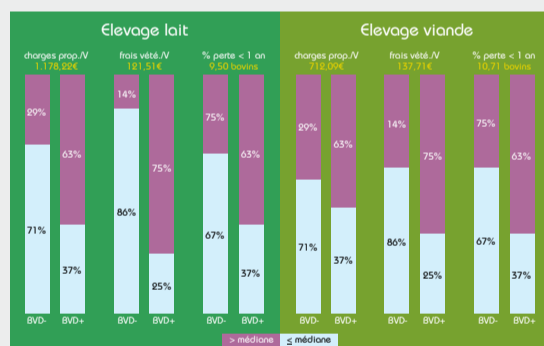
modo, à ce qu'on trouve dans la littérature internationale où les chiffres oscillent entre 30 et 60€/vache/an.

**Remarque:** Dans cette étude, globalement, le nombre de fermes sélectionnées est assez

faible ce qui diminue quelque peu le poids des conclusions.

M Lomba insiste sur les conséquences désastreuses de garder un IPI chez soi, plus d'un mois. Par exemple, si on a 100 vaches allaitantes, la perte annuelle s'élèvera alors à 7.500€! Qui a un veau d'une telle valeur chez lui? Mieux vaut donc éliminer le veau IPI...

De la même manière, on n'insistera jamais assez, sur les précautions indispensables qui doivent être prises quand on introduit un animal dans son cheptel: test systématique à l'achat (pensez au kit achat!), retour de concours (mise à l'écart), ... pour éviter d'introduire le virus dans le cheptel.



## Pas encore inscrit sur CERISE?

**Cerise, un outil performant, facile d'utilisation et avantageux. De plus, il est totalement compatible sur tablette.**

Nous sommes attentifs à améliorer sans cesse la communication des résultats et tendances sanitaires vers les éleveurs et les vétérinaires, de façon rapide, concrète et utile. Pour ce faire, nous multiplions les outils du portail CERISE pour assurer un retour rapide et aisément accessible sur le terrain.



## Les avantages de CERISE

Gratuit

- **Encodage des données plus rapide** avec certaines corrections instantanées des données encodées erronées.
- **Gestion directe des commandes de matériel** (boucles primo-identification, boucles perdues, etc...), avec raccourcissement des délais de fourniture. **Alors que le plan de lutte contre la BVD vient d'entrer en vigueur, ceci est clairement un avantage pour vous.** ⇒ les éleveurs y gagnent par rapport au délai postal car les commandes arrivent directement dans le système de traitement contrairement aux envois papiers. Elles sont cependant traitées dans l'ordre d'arrivée, (il n'y a donc pas de priorité pour les commandes Cerise).
- **Les résultats d'analyses sont également disponibles** sur CERISE via votre menu « Laboweb Client ». Vous connaîtrez donc plus rapidement les résultats, avant même de recevoir le passeport du bovin. Or en matière de BVD, le temps est précieux.
- **Informations sur l'historique des encodages**, avec visualisation complète des informations communiquées.
- Possibilité de **trier les données** (avec extraction des données inventaires vers un tableur, ...)
- Possibilité de **déclarer vos données AWE** en parallèle de vos déclarations de naissances et sorties.
- En un coup d'œil **visualisation des résultats d'analyses avortements** liés à votre troupeau, assortis de conseils sur la gestion des maladies au sein de votre troupeau (GesAVO).
- **Nouveau! Visualisation des statistiques liées à votre troupeau:** la répartition en classes d'âge, la proportion des types raciaux, le nombre de bovins présents au fil des années, etc.

Inscription gratuite sur [www.arsia.be](http://www.arsia.be)  
Pour votre inscription, nous avons besoin de votre adresse e-mail

## Biopsies d'oreille à l'ARSIA Le prélèvement de l'échantillon est capital



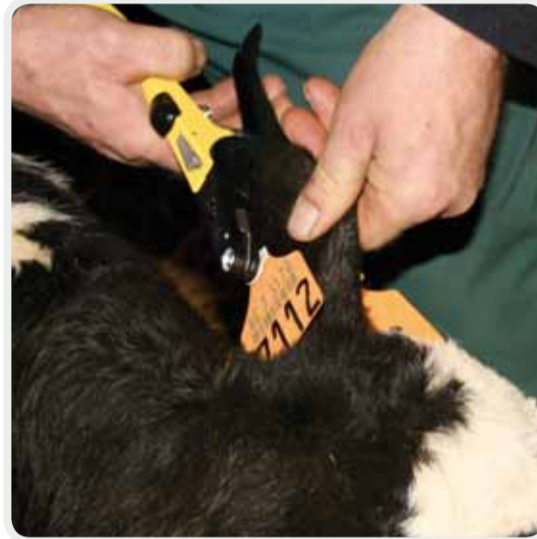
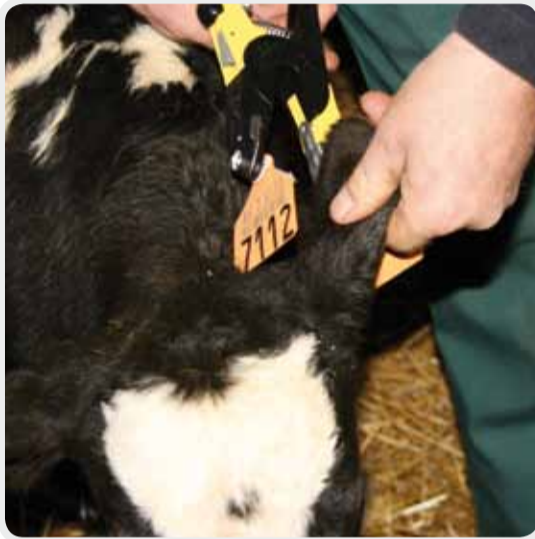
Ce mercredi 28 janvier, nous avons reçu pas moins de 2563 biopsies d'oreille à analyser pour la BVD. Un record ! En pleine saison de vêlages, il risque bien vite d'être battu !

### 3 conseils vite lus, mais efficaces pour un bon échantillon !

**1** S'assurer d'avoir une **bonne contention du veau**.

**2** **TOUJOURS** poser la boucle à biopsie **en premier** car le veau se débat toujours moins à la première boucle, qu'à la deuxième !

**3** Bien sceller avec la pince, le **petit tube de transport transparent** (qui se trouve sur le portoir à boucles) sur le trocart, avant de le glisser dans l'enveloppe. Vous évitez ainsi de le perdre pendant le transport ou encore que l'échantillon ne soit pas utilisable pour l'analyse (car ce tube permet une conservation optimale du prélèvement !).



### Comment savoir si la prise d'échantillon a bien réussi ?

Dans le fond du tube métallique du trocart se trouve une croix rose en plastique. Une fois l'échantillon prélevé, elle ne doit plus être visible ! Si c'est le cas, c'est que le prélèvement n'a pas réussi, vous devez alors faire appel à votre vétérinaire pour qu'il puisse prélever le veau correspondant.

En général, quand le prélèvement est bon, on voit un morceau de plastique vert ou un petit bout de peau.

#### Que voyez-vous ?

Un morceau de plastique vert

Un morceau de peau

Le croisillon rose est visible



Le prélèvement est normalement **BON**.  
La couleur verte correspond à la partie femelle de la boucle.

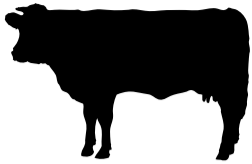


Le prélèvement est **BON**.  
Ce que vous voyez est le prélèvement.



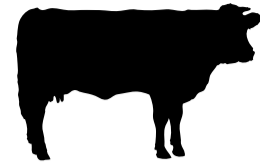
Le prélèvement est **MAUVAIS**.  
Vous voyez le fond du tube. Dans ce cas, vous devez faire appel à votre vétérinaire !





# Analyses BVD

## Quels résultats possibles ?



Soit

Un statut «non IPI après examen» est attribué au veau et **imprimé sur son passeport** qui vous est envoyé par courrier.

Avant même de recevoir le passeport, vous avez déjà la possibilité de **consulter le résultat d'analyse sur CERISE**. Vous gagnez un temps précieux ! N'hésitez donc pas à vous inscrire sur CERISE pour obtenir les résultats par e-mail mais aussi de nombreuses autres informations pour la gestion de votre troupeau.

Le résultat est  
**négatif**  
au test BVD

Un statut «non IPI par descendance» est automatiquement octroyé à sa mère. Vous pouvez ainsi obtenir un **certificat** mentionnant le statut BVD de l'animal, en le téléchargeant gratuitement via CERISE. Par contre, ce statut de la mère ne sera imprimé sur son passeport qu'en cas de réédition (lors d'un achat par exemple). Nous vous conseillons de ne pas réimprimer le passeport si ce n'est pas nécessaire car vous pouvez, tout simplement, lui annexer le certificat.

Soit

### Positif

- Le **veau** reçoit le statut «**IPI**», qui est directement imprimé sur son passeport. Il n'est pas commercialisable.
- Sa **mère** reçoit : le statut «**suspect d'être IPI**» (sauf si elle a déjà le statut «Non IPI après examen»). Il faut alors la tester pour confirmer le résultat. Et en attendant, elle est bloquée dans Sanitel. Vous recevrez un courrier explicatif.

Un veau IPI, comme nous vous l'avons déjà conseillé : mieux vaut l'éliminer au plus vite. Sa présence dans le troupeau va inévitablement conduire à la contamination des vaches gestantes qui donneront naissance à de nouveaux IPI. Et c'est l'engrenage... Or, il faut savoir que le coût de la BVD est de 75€ par vache présente dans l'exploitation, par an.

Le résultat est  
**positif**  
au test BVD

Vous recevrez le rapport d'essai  
par mail, ou par courrier  
si nous n'avons pas encore votre  
adresse e-mail.

### Précision par rapport au résultat positif du veau

Pour rappel, un **résultat positif** signifie que du virus est présent dans l'organisme de l'animal au moment du prélèvement.

#### Deux cas sont alors possibles :

- Soit le virus est présent **en permanence**, l'animal est **IPI**.
- Soit le virus ne fait que passer, dans ce cas l'animal est **virémique transitoire**.

#### IPI ou virémique transitoire ?

Pour le savoir, vous pouvez faire un deuxième test, minimum 45 jours après. Un nouveau résultat positif permettra de conclure à un **IPI** tandis qu'un résultat **négatif** sera la signature d'une infection transitoire.

Dans la grande majorité des cas, lorsque le veau est positif suite à la biopsie de naissance, il s'agit d'un animal IPI. C'est pourquoi, nous ne recommandons pas de retester systématiquement, ces animaux. Il existe 2 exceptions à ce principe : les animaux de haute valeur (vu qu'il y a quand même une faible probabilité qu'il s'agisse d'une infection transitoire) et les animaux pour lesquels le résultat de l'analyse est faiblement positif. Quand ce cas de figure se présente, nous le mentionnons explicitement sur le courrier accompagnant le rapport d'analyse.

Soit

### Résultat ininterprétable

On ne peut pas interpréter ce résultat : il n'est ni négatif, ni positif ! Le veau reçoit donc le «statut **suspect d'être IPI**». Il faut alors faire appel à votre vétérinaire et le tester à nouveau pour obtenir un résultat **positif** ou **négatif**.

#### Pourquoi le résultat n'est-il pas interprétable ?

Le résultat qualitatif (positif, négatif) que nous rendons, suite au test Elisa, est basé sur une mesure colorimétrique (densité optique) en fin de test. Parfois, la valeur obtenue est intermédiaire, ni positive, ni négative (d'une manière sûre) ⇒ le résultat est donc considéré comme ininterprétable.

Autres  
possibilités

Vous recevrez le rapport d'essai  
par mail, ou par courrier  
si nous n'avons pas encore votre  
adresse e-mail.

Sur le rapport d'essai,  
il est indiqué :

#### Analyse impossible

L'échantillon a été abîmé. Peut-être avez-vous oublié de placer le tube de transport ?...

Dans ce cas vous devez faire appel à votre vétérinaire pour qu'il effectue un prélèvement pour tester l'animal. En attendant, comme le passeport n'est pas imprimé, le veau reste bloqué chez vous !

#### Tube vide

Il n'y a pas d'échantillon dans le tube. Dans ce cas, encore une fois, vous devez faire appel à votre vétérinaire pour qu'il prélève l'animal.

Attention, la loi oblige le prélèvement des veaux dans les 7 jours suivant la naissance et l'envoi des prélèvements dans les 7 jours suivant la prise d'échantillon. C'est pourquoi, **si nous n'avons pas de résultat 30 jours** après la naissance, le passeport du veau s'imprime avec la mention «**suspect d'être IPI**». Ce statut bloque le veau dans Sanitel.

## Un gain de temps et d'argent !

L'ARSIA a automatisé le procédé d'analyses au maximum. L'utilisation des machines illustrées ici, permet une mise à l'analyse immédiate des échantillons. En plus de garantir des délais très courts, elles vous évitent aussi de compléter des documents administratifs et permettent de diminuer les coûts. Il faut souligner que certains délais restent néanmoins incompressibles (temps d'incubation).

Actuellement, 99,9% des résultats sont obtenus endéans les 72 heures suivant la réception des échantillons au laboratoire. Avec ce nouveau système, tout le monde est donc gagnant !

Le trocart à biopsie comprend un code-barres lu par la machine (photo 1), qui permet de relier directement l'identité de l'animal reprise

sur le trocart, aux coordonnées complètes de l'éleveur (encodées au moment de la commande des boucles).

L'autre machine sert à effectuer le test ELISA antigène (photo 2). Celui-ci met en évidence la présence éventuelle du virus de la BVD après une incubation de l'échantillon, pendant 24 à 72h. L'ARSIA possède actuellement 3 machines. Elles permettent d'absorber chaque jour l'ensemble des échantillons livrés au laboratoire.

Nous vous invitons à retrouver **le parcours de vos biopsies au sein de l'ARSIA en images**. Nous avons réalisé un petit reportage de 2 minutes pour suivre vos échantillons : où vont-ils ? comment sont-ils traités ? Visualisez l'envers du décor : de l'arrivée de

vos échantillons dans nos bâtiments, à l'envoi du passeport de votre bovin.

La vidéo est disponible sur notre site internet : [www.arsia.be/](http://www.arsia.be/)



Photo 1



Photo 2



## Les trichures, parasites digestifs

On ne le dira jamais assez, les veaux sont particulièrement sensibles à la plupart des parasites même ceux jugés bénins car leur système immunitaire est en développement. Les mois précédents, nous vous parlions déjà des strongyloïdes, des coccidies et des cryptosporidies. Aujourd'hui, nous allons nous pencher sur les trichures. Celles-ci font partie des parasites digestifs recherchés dans les matières fécales des jeunes veaux à l'étable, comme prévu dans le cadre du projet GPS. Pour rappel, ce bilan est gratuit pour les 200 premiers demandeurs (hors frais vétérinaires). Il reste encore des kits disponibles, alors n'hésitez pas à en demander !

### Plusieurs parasites sont recherchés sur les matières fécales de 5 veaux :

- Les strongyloïdes
- Les coccidies
- Les cryptosporidies
- Les trichures
- Les ascaris
- ...

Selon les résultats, un traitement des veaux, voire des vaches peut être envisagé et conseillé.

Chez le bovin, la **trichuriose** est une maladie parasitaire due au développement de *Trichuris globulosa*, dans le gros intestin. Il s'agit d'un ver rond (nématode) qui se nourrit de sang (hématophage). En général, seules de fortes infestations ou la présence d'autres verminoses (ascaris,...) peuvent poser pro-

blème. Ce sont les animaux en mauvais état général qui sont les plus susceptibles de présenter certains symptômes tels que de l'anémie et/ou de la diarrhée hémorragique.

### Le cycle de vie

Les œufs résistent bien au froid ainsi qu'à la sécheresse. Ils peuvent donc persister plusieurs années dans les pâtures. Pour être infestantes, les larves doivent au préalable embryonner. Lorsqu'elles sont ingérées, via l'eau de boisson ou l'aliment souillé, elles se développent jusqu'au stade adulte, en 1 à 3 mois.

De fortes doses d'antihelminthiques (médicament anti-vers) sont nécessaires pour traiter ce parasite. C'est pourquoi, une fois de plus, mieux vaut prévenir que guérir en gardant, autant que possible, un environnement sain et en veillant au cadre de vie des animaux ! N'hésitez pas à en parler à votre vétérinaire d'épidémiologie.

### Vous souhaitez plus d'infos ?

Parlez-en d'abord avec votre vétérinaire, sa collaboration étant indispensable, et contactez-nous :

- Tél.: 083/ 23 05 15 (option 9)
- Mail : [gps@arsia.be](mailto:gps@arsia.be)

*Le projet « parasites digestifs du veau à l'étable » fait partie d'un projet général, Gestion Prévention Santé initié par l'ARSIA et financé par le fonds de Santé animale Bovins. Son objectif principal est de mettre en place des projets d'une durée déterminée sur des questions de santé bovine pour faire le point de la situation et développer des outils spécifiques pour y remédier.*

**ERRATUM Arsia Infos du 22/01/15 :** Dans le précédent Arsia Infos, nous vous parlions de la cryptosporidiose et de l'inexistence de traitement spécifique. Or, le lactate d'halofuginone est bien enregistré en Belgique pour la prévention de la maladie chez les jeunes veaux mais également, en cas de traitement précoce pour le traitement de cryptosporidiose.

### Commandez vos Kits « GPS » diarrhée du jeune veau et parasites digestifs !

Les kits « diarrhée du jeune veau » et « parasites digestifs » comprennent tout le matériel nécessaire pour prélever les matières fécales, respectivement, de 2 et 5 veaux. N'hésitez pas à visiter notre site internet pour plus d'infos !

Chaque vétérinaire peut recevoir **GRATUITEMENT** ces kits via le service de ramassage. Pour se les procurer, le vétérinaire a 2 possibilités :

- Passer commande lors d'une demande de ramassage
- Envoyer un email à [gps@arsia.be](mailto:gps@arsia.be)

Pour toute information supplémentaire et pour le suivi des résultats, n'hésitez pas à contacter notre vétérinaire responsable du GPS :

- [gps@arsia.be](mailto:gps@arsia.be)
- 083/23.05.15

Prochaine fiche « Parasites digestifs : les ascaris »

## GesAVO, un outil gratuit et performant pour mieux comprendre les avortements bovins !

### GesAVO, c'est quoi ?

Il s'agit d'une application sur CERISE, créée en 2014. Elle permet de visualiser vos résultats d'analyses « avortement » de manière claire, sans devoir voyager d'un rapport à un autre.

Elle propose une COMPILATION de tous les résultats d'analyses et d'autopsies, selon une période que vous choisissez. En bas de page, vous trouvez une **CONCLUSION CLAIRE**.

### Quels avantages ?

En un seul coup d'œil, l'outil rend les résultats, parfaitement compréhensibles. Vous obtenez ainsi un **diagnostic** et des **conseils** pour la gestion des maladies présentes au sein de votre troupeau. **Gardez à l'esprit que ce diagnostic « troupeau » est bien plus important que le diagnostic individuel pour veiller à la santé de votre cheptel.**

### A qui s'adresse cet outil ?

A l'attention de tous les éleveurs et vétérinaires qui souhaitent des informations sur les avortements au sein de leur troupeau, afin de prendre en main cette problématique.

### Où trouver ces résultats ?

1. Connectez-vous à CERISE via [cerise.arsia.be](http://cerise.arsia.be)
2. Descendez dans le menu à gauche et cliquez sur l'onglet intitulé « avortement » (voir image).

3. Choisissez l'intervalle de dates qui vous intéresse (depuis le 01 janvier 2011) et lancez la recherche.

### Remarque

Vos vétérinaires d'épidémiologie ont également la possibilité de consulter vos résultats et interprétations.

Étant donné l'existence et la performance de cet outil, l'envoi postal des courriers d'interprétation de vos résultats d'avortements ne sera plus systématique. Nous vous invitons à vous connecter à CERISE pour les consulter via le menu « avortement ».



## Vous cessez votre troupeau ? Bovins, porcins, volailles, OCC... comment procéder ?

Si vous cessez votre troupeau, nous vous demandons de renvoyer à l'ARSIA, le formulaire adéquat, complété et signé. Téléchargez le formulaire via [arsia.be](http://arsia.be)

Si vous ne détenez plus d'animaux et que vous désirez cesser votre activité pour :



### Le secteur bovin

Complétez un **formulaire B-01** en cochant cessation et ajoutez le n° de troupeau, vos nom, prénom, date et signature.

Si vous possédez encore des boucles en stock et les notifications correspondantes, vous devez les envoyer avec le formulaire B-01.



### Le secteur porcine

Complétez un **formulaire B-02** en cochant cessation et ajoutez le n° de troupeau, vos nom, prénom, date et signature.

Si vous possédez encore des boucles en stock, vous devez les envoyer avec le formulaire B-02.



### Le secteur volailles

Complétez un **formulaire B-03** en cochant cessation et ajoutez le n° de troupeau, vos nom, prénom, date et signature.



### Le secteur ovins

Complétez un **formulaire B-04** en cochant cessation et ajoutez le n° de troupeau, vos nom, prénom, date et signature.



### Le secteur OCC (Ovin – Caprin – Cervidé)

Idem sur un **formulaire B-05** en précisant également l'espèce concernée et la race au besoin (ovin : ovin de race Ouessant / ovin de race Soay / caprin / cervidé). Si vous possédez encore des boucles en stock, veuillez les joindre au formulaire.

Nos services restent à votre écoute pour toute autre information.